

## Livret d'accueil de l'apprenant intégrant l'I.F.S.I.

Formation préparant au Diplôme d'Etat Infirmier  
Au sein du Campus Paramédical CHU Dijon Bourgogne



Institut de Formation en Soins Infirmiers  
12 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny  
BP 77908 - 21079 DIJON Cedex  
Accueil Campus Paramédical 03.80.29.53.52

# Contenu

PREAMBULE .....	3
Présentation du Campus Paramédical Dijon Bourgogne .....	4
Cap sur votre réussite et votre satisfaction .....	4
Organigramme du Campus Paramédical CHU Dijon Bourgogne .....	4
Démocratie étudiante .....	4
Votre environnement de travail .....	4
Bâtiments et locaux .....	4
Accès et stationnement .....	4
Plan d'accès au campus .....	5
Restauration.....	5
Tabac.....	5
Hébergement - Internat.....	5
Ressources mises à votre disposition .....	6
<i>Accompagnement psychologique ou social</i> .....	6
<i>Accessibilité pour les personnes atteintes d'un handicap</i> .....	6
<i>Centre de Ressources Documentaires (CR.DOC)</i> .....	6
<i>Bibliothèque Universitaire</i> .....	6
<i>Site internet du CHU</i> .....	6
<i>Accès informatique</i> .....	6
<i>Accès au WIFI</i> .....	6
<i>Supports pédagogiques diversifiés</i> .....	6
<i>Equipes d'intendance et d'entretien</i> .....	6
Présentation de la formation I.F.S.I. ....	7
Organigramme et présentation de l'équipe I.F.S.I.....	7
Votre environnement de travail au sein de l'Institut.....	8
Salles de cours.....	8
Vie étudiante.....	8
Partenariats.....	8
Présentation des promotions .....	8
Elections des représentants des étudiants .....	9
Environnement numérique.....	9
Conditions et déroulement de la formation .....	9
Objectifs de la formation .....	9
Cours théoriques.....	10
Les stages .....	10
Suivi pédagogique .....	11
Service sanitaire .....	11
Validation des unités d'enseignement.....	11
Planification .....	11
Autres documents institutionnels.....	11
Présence et règles d'assiduité en formation.....	12

## PREAMBULE

**Le Campus Paramédical du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon regroupe les formations aux métiers d'Infirmiers, d'Aides-Soignants, d'Ambulanciers, d'Infirmiers Anesthésistes, d'Infirmières Puéricultrices, d'Infirmiers de Bloc Opératoire et de Cadres de Santé. Il assure également des activités de formation continue.**

# Présentation du Campus Paramédical Dijon Bourgogne

## Cap sur votre réussite et votre satisfaction

Le Campus Paramédical est engagé dans une démarche continue d'amélioration de la qualité de ses prestations et s'inscrit dans une démarche d'écoute de ses usagers.

Votre avis est important et est recueilli lors d'enquêtes de satisfaction.

## Organigramme du Campus Paramédical CHU Dijon Bourgogne

L'ensemble des formations est dirigé par Madame Corinne CALARD, Directrice du Campus Paramédical CHU Dijon Bourgogne. L'organigramme complet du Campus Paramédical est disponible sur le site internet du CHU Dijon Bourgogne – Rubrique Emplois et formations – Campus Paramédical.

## Démocratie étudiante

Les apprenants sont associés aux activités du Campus Paramédical.

Au sein de chaque formation, des représentants des apprenants sont élus ou désignés pour siéger à la Section de Vie Etudiante du Campus Paramédical. Cette section se réunit plusieurs fois par an et émet un avis sur les sujets relatifs à la vie étudiante.

Les représentants au sein des formations sont les interlocuteurs privilégiés des équipes pédagogiques et de la Direction du Campus pour transmettre les informations à l'ensemble de la promotion. Ils sont aussi les porte-parole auprès de la Direction.

## Votre environnement de travail

### Bâtiments et locaux

Le Campus Paramédical est composé de deux bâtiments :

- **Bâtiment Campus 1 :**

Accès par le hall d'entrée à l'aile B et C :

Au rez-de-chaussée : Secrétariats de l'IFSI (Aile A), Centre de Ressources Documentaires (CR DOC), Grand Amphithéâtre, Foyer.

Aile B :

Niveau - 1 : Salle informatique (Pasteur) salle polyvalente, espace de convivialité, simulateur de conduite

RDC : Administration - Direction - Formation continue, Secrétariat de direction

Niveau 1 : Equipe Pédagogique IFSI

Niveau 2 : Equipes pédagogiques IFAS et IFA + salles de réunions

Niveau 3 : Salles de cours

Niveau 4 : Salles de cours

Aile C :

RDC : CR DOC, Petit Amphithéâtre

Niveau 1 : Salles de cours /salles de travaux pratiques

Niveau 2 : Salles de cours /salles de travaux pratiques

- **Bâtiment Campus 2 :**

RDC : Service administratif (Secrétariats EIADE - IFCS, Administration Qualité)

1<sup>er</sup> étage : salle 100 (salle de cours)

2<sup>ème</sup> étage : salle 200 (salle de cours)

3<sup>ème</sup> étage : Equipes pédagogiques IFCS, EIADE et locaux de formations

## Accès et stationnement

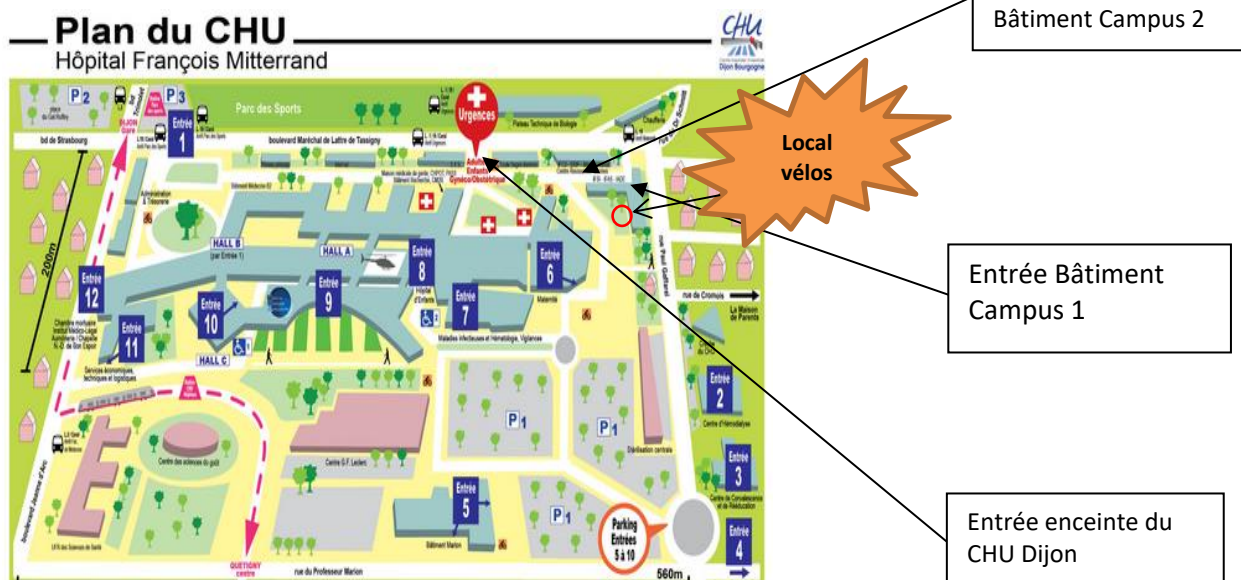
Attention ! Les conditions de parking obligent à favoriser l'utilisation des transports en commun, de la marche à pieds ou deux-roues.

Le parking P1 est payant. Il existe d'autres parkings gratuits aux abords du CHU mais souvent complets.

La ligne 1 du TRAM dessert le Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne.

**A l'entrée en formation, nous vous fournirons un badge repas qui servira aussi de pass d'accès au local à vélos sécurisé**

## Plan d'accès au campus



## Restauration



(Les conditions sont aménagées en période de crise sanitaire)

Déjeuner

Tous les étudiants bénéficient de l'accès aux selfs du CHU (Hôpital d'Enfants, Hôpital François Mitterrand, Gaffarel) par un système de carte badge repas rechargeable, distribué le premier jour de la formation.

Le badge peut être approvisionné aux bornes : Hôpital d'Enfants et Gaffarel : paiement par CB. Hôpital François Mitterrand : paiement par CB ou espèces.

Cette carte est à restituer à la fin de la formation au secrétariat.

Le crédit restant n'étant pas remboursé, veuillez à épuiser votre solde lors de la restitution de la carte à la fin de la formation.

Une facturation au tarif apprenant vous sera appliquée pour vos consommations.

Pause-café



Au bâtiment Campus 1 : des distributeurs sont à votre disposition au niveau – 1.

Au bâtiment Campus 2 : un distributeur est situé au RDC.

Les boissons sont à éviter dans les salles de cours.

**Merci de respecter les locaux et le travail des agents d'entretien. Ils veillent sur votre confort !**

## Tabac



L'usage du tabac à l'extérieur est une tolérance. Tout fumeur doit se tenir à distance des bâtiments afin de ne pas gêner par les infiltrations de fumée.

Il est strictement interdit de fumer devant l'entrée du bâtiment principal et il est interdit de vapoter à l'intérieur des bâtiments.

## Hébergement - Internat

Le CHU Dijon Bourgogne gère des locaux dédiés à l'hébergement de professionnels avec des conditions d'accès limitées et spécifiques selon les formations.

Pour les formations donnant droit aux services universitaires (EIADE, IFSI, IFCS), nous vous invitons à vous rapprocher des services de l'Université (CROUS).

## Ressources mises à votre disposition

### **Accompagnement psychologique ou social**

Un psychologue rattaché au Campus Paramédical peut proposer aux apprenants un accompagnement ponctuel et strictement confidentiel. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Secrétariat d'Accueil du Campus Paramédical.

Si vous avez besoin d'être conseillé ou accompagné spécifiquement pour une démarche administrative ou financière personnalisée, vous pouvez contacter le service social universitaire (CROUS <https://www.crous-bfc.fr/>), la Mission Locale Régionale ou vous rapprocher du Secrétariat de votre formation.

### **Accessibilité pour les personnes atteintes d'un handicap**

Les locaux sont partiellement accessibles.

Pour tout conseil personnalisé, nous vous invitons à contacter le responsable de la formation.

Vous pouvez également contacter le Référent Handicap du Campus Paramédical (écoute, conseil, orientation) via l'accueil du Campus ou par mail [frederic.etievant@chu-dijon.fr](mailto:frederic.etievant@chu-dijon.fr)

Il pourra prendre en compte votre demande et vous apporter un conseil.

### **Centre de Ressources Documentaires (CR.DOC)**

Un Centre de Ressources Documentaires est à la disposition gratuite des apprenants au sein du Campus Paramédical.

Disposant d'un fonds composé de revues, livres et multimédia concernant les formations et les métiers, le CR DOC représente un appui dans l'apprentissage grâce aux conseils des documentalistes.

Le logiciel ALEXANDRIE permet de consulter les ressources documentaires à distance.

Les règles de fonctionnement sont données à tous les apprenants lors d'une visite organisée en début de formation et l'équipe est à votre écoute pour vous renseigner. Bureau 051 ☎ 03 80 29 53 54 ✉ [crdocifps@chu-dijon.fr](mailto:crdocifps@chu-dijon.fr)

Christelle BOURGEADE Documentaliste du Centre de Ressources Documentaires

Delphine LHUILLIER Documentaliste du Centre de Ressources Documentaires

Caroline GAUDIN Secrétaire Aide-Documentaliste

### **Bibliothèque Universitaire**

Pour les formations donnant accès aux services universitaires, vous pouvez accéder à la bibliothèque universitaire.

### **Site internet du CHU**



Les informations du Campus Paramédical et des formations sont consultables sur le site internet du CHU/ rubriques Emplois et Formations / Campus Paramédical.

### **Accès informatique**

Des salles informatiques (Salle Pasteur au bâtiment Campus 1, Salle 322 au bâtiment Campus 2) sont à disposition, sauf affichage contraire. Il vous est demandé d'y respecter le matériel. En fin de séquence, aucun document ne doit être enregistré ou sauvegardé sur le poste qui vous est confié.

### **Accès au WIFI**

Une connexion WIFI sera à la disposition des apprenants au bâtiment Campus 1. Les modalités d'accès seront précisées.

### **Supports pédagogiques diversifiés**

Selon votre formation, vous pouvez avoir accès à des supports pédagogiques diversifiés tels que des outils de simulation (U-SEEM du CHU Dijon, simulateur de conduite...), des outils pédagogiques à distance (TEAMS...).

### **Equipes d'intendance et d'entretien**

**Une équipe d'intendance** est garante de l'organisation des locaux et de l'occupation des salles, de la gestion du matériel et des diverses réparations.

**Une équipe d'entretien** assure l'hygiène et l'entretien des locaux.

## Présentation de la formation I.F.S.I.

### Organigramme et présentation de l'équipe I.F.S.I.

**Directrice** : CALARD Corinne

#### Equipe pédagogique : responsables de formation I.F.S.I.

Nom Prénom	Bureau	Adresse mail	N° Téléphone
CHABANIER Nadège	EI 104	<a href="mailto:nadege.chabanier@chu-dijon.fr">nadege.chabanier@chu-dijon.fr</a>	03 80 29 53 27
ETIEVANT Frédéric	EI 103	<a href="mailto:frederic.etievant@chu-dijon.fr">frederic.etievant@chu-dijon.fr</a>	03 80 29 53 50

#### Equipe pédagogique : secrétaires pédagogiques I.F.S.I.

Promotion	Nom Prénom	Bureau	Adresse Mail	N° Téléphone
V. DE GASPARIN	LIOTIER Alexandra	EI 001 A	<a href="mailto:alexandra.liotier@chu-dijon.fr">alexandra.liotier@chu-dijon.fr</a>	03 80 29 53 53
L. PASTEUR	MICHAUX Aouatef	EI 007	<a href="mailto:aouatef.michaux@chu-dijon.fr">aouatef.michaux@chu-dijon.fr</a>	03 80 29 39 67
H. ARENDT	TALON Sabine	EI 005	<a href="mailto:sabine.talon@chu-dijon.fr">sabine.talon@chu-dijon.fr</a>	03 80 29 53 51

**Accueil Campus Paramédical** : Cyrielle OULMANN - 03.80.29.35.02 - [cyrielle.oulmann@chu-dijon.fr](mailto:cyrielle.oulmann@chu-dijon.fr)

**Secrétariat de direction** : Hakima CHOUAL – 03.80.29.39.96 - [secretariat.ifsu@chu-dijon.fr](mailto:secretariat.ifsu@chu-dijon.fr)

#### Equipe pédagogique : Formateurs I.F.S.I.

Nom Prénom	Formateur Réfèrent Universitaire	Bureau	Adresse mail	N° Téléphone
ADDAMINE JDAA Hanane	UE 2.6 : processus psychopathologiques	EI 110	<a href="mailto:hanane.addamine@chu-dijon.fr">hanane.addamine@chu-dijon.fr</a>	03 80 29 37 33
BON Christelle		EI 124	<a href="mailto:christelle.bon@chu-dijon.fr">christelle.bon@chu-dijon.fr</a>	03 80 29 53 33
CAPPUCCIO Jean-Marc		EI 121	<a href="mailto:jean-marc.cappuccio@chu-dijon.fr">jean-marc.cappuccio@chu-dijon.fr</a>	03 80 29 53 35
COLLARDOT Ingrid		EI 117	<a href="mailto:ingrid.collardot@chu-dijon.fr">ingrid.collardot@chu-dijon.fr</a>	03 80 29 53 46
COURTOIS DUBRESSON Carine	UE 1.2 : santé publique et économie de la santé	EI 115	<a href="mailto:carine.dubresson@chu-dijon.fr">carine.dubresson@chu-dijon.fr</a>	03 80 29 53 30
DAOUDI Dounia		EI 108	<a href="mailto:dounia.hannouni@chu-dijon.fr">dounia.hannouni@chu-dijon.fr</a>	03 80 29 53 25
GENESTIER Alexandra		EI 109	<a href="mailto:alexandra.genestier@chu-dijon.fr">alexandra.genestier@chu-dijon.fr</a>	03 80 29 53 34
BELLECC Nathalie		EI 118	<a href="mailto:nathalie.bellecc@chu-dijon.fr">nathalie.bellecc@chu-dijon.fr</a>	03 80 29 53 31
JAFFEUX Sandrine	UE 2.11 : Pharmacologie et contribution au diagnostic médical	EI 111	<a href="mailto:sandrine.jaffeux@chu-dijon.fr">sandrine.jaffeux@chu-dijon.fr</a>	03 80 29 53 41
KIMBERG Patrick	UE 6.2 : anglais	EI 122	<a href="mailto:patrick.kimberg@chu-dijon.fr">patrick.kimberg@chu-dijon.fr</a>	03 80 29 53 43
LEBEAU Emilie		EI 113	<a href="mailto:emilie.lebeau@chu-dijon.fr">emilie.lebeau@chu-dijon.fr</a>	03.80.29.53.29
LEQUIEN Frédérique		EI 120	<a href="mailto:frederique.lequien@chu-dijon.fr">frederique.lequien@chu-dijon.fr</a>	03 80 29 53 42

RIOTTE François		EI 112	<a href="mailto:francois.riotte@chu-dijon.fr">francois.riotte@chu-dijon.fr</a>	03 80 29 53 37
SEBY Cécile		EI 105	<a href="mailto:cecile.seby@chu-dijon.fr">cecile.seby@chu-dijon.fr</a>	03 80 29 53 38
SIELIC Bénédicte		EI 116	<a href="mailto:benedicte.sielic@chu-dijon.fr">benedicte.sielic@chu-dijon.fr</a>	03 80 29 53 36
VAUTRIN Xavier	UE 2.11 Pharmacologie et contribution au diagnostic médical	EI 101	<a href="mailto:xavier.vautrin@chu-dijon.fr">xavier.vautrin@chu-dijon.fr</a>	03 80 29 34 96
VIARD Philippe	UE 3.4 : initiation à la recherche	EI 107	<a href="mailto:philippe.viard@chu-dijon.fr">philippe.viard@chu-dijon.fr</a>	03 80 29 53 26

## Votre environnement de travail au sein de l'Institut

### Salles de cours

Les locaux de l'IFSI sont situés dans le bâtiment Campus 1.

### Vie étudiante

La Corporation des Etudiants en Soins Infirmiers de Dijon (CESID) est l'association étudiante à l'IFSI.

Les étudiants s'acquittent de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus au niveau du CROUS et bénéficient des services universitaires (bibliothèque, SUAPS...)

### Partenariats

Personnels universitaires : ils assurent des cours théoriques (en présentiel ou enregistrés)

Professionnels de santé : ils permettent l'accompagnement en stage, assurent des cours, peuvent participer à des évaluations d'unités d'enseignement (UE)

Psychologues : ils interviennent dans la formation clinique (apprentissage à la supervision)

Service de santé au travail ou de médecine universitaire : il contrôle les vaccinations réglementaires et assure une visite médicale annuelle pour chaque étudiant.

## Présentation des promotions

Années	Nom de la promotion	Effectif prévu à la rentrée septembre 2021	Profil de la promotion
2018-2021	S. VEIL	20	Parcours partiels de septembre 2021 à mars 2022
2019-2022	H. ARENDT	131	129 étudiants issus de la 2 <sup>ème</sup> année + 1 redoublant + 1 réintégration
2020-2021	V. DE GASPARIN	136	124 étudiants issus de la 2 <sup>ème</sup> année + 7 redoublant + 1 réintégration + 4 mutations d'un autre IFSI
2021 -2023	L. PASTEUR	179	170 étudiants issus de la sélection + 8 redoublants + 1 médecin diplôme étranger



## Election des représentants des étudiants

Les conditions de vote sont précisées dans l'article 4 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié par arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

- Scrutin proportionnel à un tour. En cas d'égalité des voix : le plus âgé est élu.
- Deux représentants élus et deux suppléants par promotion.
- Mandat d'un an pour les étudiants.

Les élections ont lieu dans un délai de 60 jours maximum après la rentrée

Les étudiants élus siègent à différentes instances : instance compétente pour les orientations générales de l'institut, section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, section compétente pour le traitement des situations disciplinaires, section relative à la vie étudiante.

## Environnement numérique

### Messagerie professionnelle

Chaque étudiant dispose d'une adresse de messagerie professionnelle sous le format suivant :

nomprenom@ifsidijon.info

Cette adresse est à consulter régulièrement pour diverses informations : résultats de semestre, convocation aux épreuves de validation des UE, changements divers. Elle est à utiliser prioritairement pour toute communication avec l'IFSI. Seuls les messages en provenance de cette adresse seront pris en compte.

### Plateforme d'enseignement : TEAMS

Chaque étudiant dispose d'une adresse Teams sous le format suivant :

prenom\_nom@etu.u-bourgogne.fr

La plateforme TEAMS permet un apprentissage à distance.

### Site internet [www.ifsidijon.info](http://www.ifsidijon.info)

Site sur lequel chaque étudiant dispose d'un accès réservé (identifiant et mot de passe) pour consulter des documents pédagogiques, les emplois du temps, les calendriers d'évaluation, déclarer une absence...

## Conditions et déroulement de la formation

L'admission définitive est subordonnée à la production au plus tard :

- Le 1<sup>er</sup> jour de la rentrée : d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.
- Le jour de la première entrée en stage : d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Le temps de formation est réparti de façon égale entre l'enseignement théorique (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques et travaux personnels guidés) et la formation clinique (stages). Il est organisé en 6 semestres de 20 semaines chacun, équivalant à 4200 heures.

En moyenne, l'emploi du temps d'un étudiant en soins infirmiers respecte une durée de 35 heures par semaine, que ce soit en stage ou à l'institut de formation en soins infirmiers. Lors des stages, le rythme de l'étudiant est proche de celui d'un professionnel.

## Objectifs de la formation

- Professionnaliser le parcours de l'étudiant
- Construire les éléments de compétences à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, de posture et de positionnement
- Devenir un praticien autonome, responsable et réflexif
- Développer des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles
- Mettre en œuvre le raisonnement clinique infirmier dans les différentes situations de soins
- Apprendre à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose
- Développer une éthique professionnelle permettant à l'étudiant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

## Cours théoriques

Les cours permettent d'introduire les apports théoriques en lien avec des unités d'enseignement (UE).  
Ces dernières couvrent les six domaines suivants :

- ▶ sciences humaines, sociales et droit ;
- ▶ sciences biologiques et médicales ;
- ▶ sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;
- ▶ sciences et techniques infirmières, interventions ;
- ▶ intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière ;
- ▶ méthodes de travail.

Les cours sont généralement réalisés par des formateurs référents, des universitaires ou des professionnels de terrain.  
L'initiation à la recherche fait l'objet de la validation d'un mémoire de fin d'études.

Des travaux personnels guidés ou travaux dirigés par groupes sont organisés par les formateurs ; des professionnels de santé peuvent y participer. Ils sont souvent dispensés sous forme de cas cliniques afin de permettre aux étudiants d'assimiler les connaissances transmises lors des cours magistraux.

Des temps de travaux pratiques en simulation ou numérique sont mis en œuvre afin de permettre à l'étudiant d'adapter sa posture face à une situation clinique définie.

Un accompagnement pédagogique personnalisé de l'étudiant est mis en place tant dans le milieu professionnel par le tuteur de stage, qu'à l'institut de formation par le formateur référent de suivi pédagogique.

La formation vise l'acquisition de dix compétences professionnelles :

Cinq compétences « cœur de métier »

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

Cinq compétences « transverses », communes à certaines professions paramédicales et qui doivent être validées pour le métier infirmier

6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

## Les stages

C'est en stage que l'étudiant se retrouve face aux situations de soins. Il doit être en capacité de répondre de son aptitude à exercer à partir de ce qui lui a été enseigné et de faire des liens avec les acquis théoriques. Un outil de suivi, le « portfolio », retrace l'ensemble des acquisitions pratiques réalisées au cours de la formation.

L'étudiant réalise, au cours des trois années de formation, 60 semaines de stages cliniques indemnisés, selon la typologie suivante :

- Soins de courte durée : l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées dans les établissements de santé publics ou privés en médecine, chirurgie, obstétrique ;
- Soins en santé mentale et en psychiatrie : l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou pour des pathologies psychiatriques ;
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation : l'étudiant s'adresse à des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement, d'une surveillance médicale ou d'un hébergement de longue durée ;
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie : l'étudiant s'adresse à des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école...).

Le parcours clinique de l'étudiant est réparti comme suit :

- 1ère année : 15 semaines de stage
- 2ème année : 20 semaines de stage
- 3ème année : 25 semaines de stage

## Suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est un dispositif d'accompagnement personnalisé, continu et formalisé, réalisé pour chaque étudiant dans les étapes de sa construction des compétences infirmières.

Il vise l'accompagnement du professionnel en devenir dans la construction de sa professionnalité.

## Service sanitaire

Arrêté du 12 juin 2018 :

Mis en place depuis la rentrée 2018 pour les étudiants en santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique, masso-kinésithérapie et soins infirmiers), le service sanitaire renforce la politique nationale de prévention et de promotion de la santé en développant l'inter professionnalité et l'interdisciplinarité dans les professions de santé. Ce dispositif permet aux étudiants en soins infirmiers :

- de concevoir et mettre en œuvre des actions de conseil, de promotion de la santé et de prévention auprès des populations ciblées en lien avec les priorités de santé publique,
- d'acquérir et développer une posture éducative pour négocier des objectifs partagés avec la population ciblée,
- de concevoir et mettre en œuvre une évaluation de l'action.

Il est rattaché à 3 UE : UE 1.2 S2, UE 1.2 S3 et UE 4.6 S3.

Il donne lieu à une attestation obligatoire à la présentation au jury du diplôme d'Etat.

## Validation des unités d'enseignement

Selon le référentiel de formation infirmière, les évaluations se déroulent à l'institut ou en stage.

Elles peuvent être :

- Individuelles ou collectives
- Ecrites ou orales
- Théoriques ou pratiques

Chaque étudiant bénéficie des deux sessions pour la validation de chaque unité d'enseignement.

Les calendriers des sessions d'évaluations et les modalités sont précisés dans le projet de formation par année.

## Planification

Le ruban pédagogique de la formation est remis en début d'année.

## Autres documents institutionnels

- Le règlement intérieur du Campus Paramédical et ses annexes
- La charte vigi plagiat
- La charte encadrant l'usage du système d'information du Campus Paramédical

Chaque apprenant en prend connaissance et atteste en avoir lu et compris les éléments qui sont portés à sa connaissance en début de formation.

- Le recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession est donné en début de formation à chaque étudiant en début de formation.



## Présence et règles d'assiduité en formation

Chaque étudiant s'engage à respecter la procédure de gestion des présences et des absences remise à l'entrée en formation et ci-jointe.